

ANNEXE 7

Étapes	Tutelle a posteriori ≤200.000 €	Tutelle allégée >200.000€ et ≤2.000.000€	Tutelle lourde > 2.000.000 €	Tutelle différenciée < 5 millions €
1. Mise en concurrence des études (cahier des charges)	/	Info	Approbation (30 JC) →	Approbation (30 JC) →
2. Choix bureau d'études principal	/	Info	Approbation (30 JC) x	Approbation (30 JC) x
Choix bureaux d'études autres intervenants (CSS, géomètre, ...)	/	Info	Info	Info
Commande des études	/	Info	Info	Info
3. Avenants mission principale des bureaux d'études	/	Info	Approbation (30 JC) →	Approbation (30 JC) →
4. Avant-projet et mode passation marché travaux	/	Approbation (50 JC) →	Approbation (50 JC) x	Approbation (50 JC) x
Dépôt du permis d'urbanisme	/	Info	Info	Info
5. Mise en concurrence des travaux (BA)	/	Info	Approbation (60 JC) →	Approbation (60 JC) →
6. Choix de l'entreprise	/	Info	Approbation (30 JC) x	Approbation (30 JC) x
Commande des travaux	/	Info	Info	Info
7. Décomptes/modifications des travaux (DV4, DV5, ...)	/	Info	Approbation ¹ (30 JC) →	Approbation ¹ (30 JC) →
8. Décompte final (DV1)	/	Info	Approbation (30 JC) →	Approbation (30 JC) →
Accomplissement des travaux	Information de l'accomplissement des travaux et contrôle par coups de sonde			
Total Jours		50 JC MAXI	200 JC MAXI	200 JC MAXI

¹ : Les décomptes ou modifications des travaux devront être approuvés par la SLRB, en cas de dépassement de plus de 6% de la valeur de la commande.

→ : SISP autorisée à passer à l'étape suivante en cas de non-respect délai ;

x : SISP non autorisée à passer à l'étape suivante, mais elle dispose d'un droit de recours au CA de la SLRB en cas de non-respect délai.

Dispense d'approbation pour les étapes en cas d'application de la tutelle différenciée